

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE LA
COLLECTIVITE DE CORSE, L'INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE CORSE
(INSEE) ET L'ETAT, ASSISTE DE LA DIRECTION
REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE DE CORSE (DRJSCS), RELATIVE AU
DOSSIER PAUVRETE ET FRAGILITE SOCIALE DANS LES
EPCI DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a toujours été impliquée dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté à travers l'ensemble de ses politiques publiques : protection de l'enfance, de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, insertion, logement et prévention sanitaire.

A ce titre, la lutte contre les exclusions constitue un objectif prioritaire et transverse à l'ensemble des directions. Elle se traduit en particulier dans les actions du Plan Précarité adopté en 2017 ainsi que dans le Projet d'action sociale 2018/2021, feuille de route en matière d'affaires sociales sur la période.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et à l'impact de celle-ci sur le tissu économique local, la Corse, qui faisait déjà partie des territoires les plus touchés par la pauvreté, se trouve aujourd'hui dans une situation de crise majeure.

En effet, la pandémie de COVID-19 qui a conduit au confinement de la population a limité fortement la consommation des ménages. La Corse ferait ainsi partie des territoires les plus impactés avec un niveau maximal en termes de baisse d'activité de 35 % contre une moyenne de 33 % au niveau national.

Ainsi, selon les prévisions, le taux de pauvreté devrait dépasser les 19 % en Corse en 2022.

Pour faire face à cette situation, la Collectivité de Corse a su déployer un certain nombre de mesures d'urgence ainsi qu'un plan de relance économique, ceci notamment à travers deux dispositifs essentiels, les plans Salvezza et Rilanciu. Ces dispositifs complémentaires à vocation solidaire permettront de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire.

Toutefois, pour continuer à faire face à cette situation en proposant des mesures adaptées et efficaces, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mesurer précisément l'impact réel de la crise en Corse et ses conséquences infra-territoriales afin d'identifier les territoires qui ont été le plus fragilisés.

Dans un second temps, une dimension prospective permettra d'orienter au mieux les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il est indispensable de mettre en lumière des indicateurs fiables et pertinents, qui permettront de préconiser les bonnes mesures et aideront à la mise en place d'un dispositif adéquat.

En effet, une meilleure appréhension du phénomène de pauvreté en Corse et de ses évolutions au regard de la crise sanitaire actuelle permettra d'identifier les

orientations politiques stratégiques qui pourront atténuer ses impacts en terme de précarité.

Dans cette optique, la Collectivité de Corse souhaite disposer d'un éclairage sur la pauvreté et la fragilité sociale sur notre territoire à travers la réalisation d'une étude.

Celle-ci sera menée conjointement par les services de la Collectivité de Corse, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de Corse (INSEE) et l'Etat, assisté de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse (DRJSCS).

Les acteurs insulaires qui ont un rôle d'étude ou de statistique seront associés à ces travaux. A ce titre, un représentant de Corsica Statistica participera au Comité de pilotage.

Ce partenariat conduira à la conception d'un dossier qui constituera une aide à la décision pour les politiques à venir dans ce domaine.

Afin d'établir les comparaisons les plus adaptées, il a été décidé que le niveau géographique retenu pour cette étude sera celui des EPCI de Corse.

Quatre parties seront ainsi développées sur la base de plusieurs indicateurs croisés :

- la pauvreté monétaire et les minimas sociaux
- les travailleurs à bas revenus
- la fragilité des territoires face à la crise sanitaire
- la typologie des EPCI.

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 58 773,11 €, réparti entre les partenaires.

Toutefois, après déduction des coûts internes (moyens humains) et de la prise en charge de l'impression du document à hauteur de 500 exemplaires, la Collectivité de Corse versera la somme de 6 700 €.

Concernant les modalités de règlement, la somme due par la Collectivité de Corse à l'INSEE sera versée en deux fois :

- 3 500 € à la signature de la convention ;
- 3 200 € à la livraison de la publication prévue en avril 2021

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.